

Compte rendu de la réunion du 11 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 février à 20h30.

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de monsieur Bernard BORNE, Maire.

Date de la convocation : 05 février 2021.

Présents : Monsieur Frédéric Barbarit, Madame Agnès Baudrillart, Monsieur Robert Claeysens, Monsieur Jean-Pierre Décelas, Monsieur Christian Drecq, Madame Sylviane Drecq, Monsieur Benoît Fradin (retard, arrivé à 21h 11), Madame Chantal Machet, Monsieur Jean-Michel Rabioux.

Absente excusée : Madame Sabrina Béchiau donne pouvoir à Monsieur Bernard Borne, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Sylviane Drecq.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 11 mars 2021.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 21 janvier 2021 et propose au Conseil Municipal de l'approuver. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 21 janvier 2021 et appose ses signatures au registre.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil et propose la suppression à l'ordre du jour de la délibération n° 6 – Convention FDAC 2021 suite à un retard dans la réception de documents. Celle-ci est reportée à une date ultérieure.

1 - Convention avec l'A.D.A. pour la plantation de haies près du parking du stade .:

Monsieur le Maire nous fait la lecture de la convention avec l'A.D.A. à propos des futures plantations de haies près du parking du stade, en bordure de la départementale 185, convention d'une durée d'un an renouvelable par accord tacite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'A.D.A. pour cette plantation.

2 - Convention avec le PETR pour les plantations.

Madame Agnès Baudrillart 1^{ère} Adjointe nous présente la convention de partenariat avec le PETR du Ruffécois relative à la plantation d'arbres et de haies. Ce projet est subventionné à la hauteur de 80%. Le reste à charge pour la commune s'élève à 682,21€ représentant les 20% restants.

Après avoir pris connaissance de ces informations, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et donne le pouvoir à monsieur le Maire afin de signer la convention avec le PETR pour les plantations.

3 - Nomination pour la collectivité d'un agent de prévention.

Suite à l'audit de Monsieur Clément Deharvengt du **Centre de Gestion 16**, Madame Agnès Baudrillart 1^{ère} Adjointe nous expose les constatations concernant les règles d'hygiène et de sécurité du travail. Madame Maryse Bréchet, secrétaire de Mairie, est proposée comme agent de prévention.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4 - Demande d'achat du terrain de moto-cross.

2

Suite à la demande d'un particulier d'une commune voisine souhaitant faire l'achat du terrain communal de motocross pour un usage privé identique, Monsieur le Maire nous demande de nous prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à 9 voix contre et 1 abstention d'émettre un avis défavorable à cette demande.

5 - Adressage parcelle pour Axione.

L'opérateur de télécommunications Axione, en charge de la mise en place de la fibre, fait la demande d'un arrêté d'adressage pour une propriété située rue de Moussac, cadastrée ZY 043, comportant une bâtisse en ruines. Le numéro 5 a été retenu.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses

- . Monsieur Robert Claeysens, Conseiller Municipal en charge de la mise en place du site internet de la commune, remet à chaque membre du Conseil Municipal une demande d'**autorisation d'exploitation du droit à l'image** à compléter et à signer.
- . Suite au courrier de Monsieur François Bonneau, **Sénateur de la Charente**, demandant les coordonnées de chaque conseiller municipal de Charmé, Monsieur le Maire sollicite notre autorisation en apposant nos signatures sur la liste des coordonnées téléphoniques/courriels de chaque conseiller.
- . Suite à une réunion avec la Communauté de Communes Coeur de Charente, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que **Calitom**, syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers sur le territoire de la Charente, risque de connaître dans un avenir proche des difficultés financières (prix de vente des produits recyclables en baisse et hausse du tarif de l'enfouissement, solution non durable). Calitom demande à chaque commune d'inciter ses administrés à **la réduction des déchets**.
- . Suite à une réunion avec la Communauté de Communes Coeur de Charente, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation faite à la communauté de communes d'avoir des aires d'accueil pour les gens du voyage. Le projet de création d'une aire de petit passage pour Coeur de Charente est en cours d'élaboration, de même qu'un terrain familial à Aigre.
- . Pour une prochaine délibération, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu' **Emmaüs-Ruffec nous propose un partenariat pour un Espace France Service Itinérant** (présence du service une demi-journée tous les 15 jours pour l'accompagnement dans l'accès aux services publics et à internet , ainsi que des actions de prévention). Ce dispositif ne pourra être mis en place sans la participation de la commune à ce projet (subvention de 500€ par an, renouvelable).
- . Monsieur Robert Claeysens, Conseiller Municipal, nous informe de **l'ouverture du site officiel de Charmé** sur Internet d'ici une à deux semaines...
- . Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le **PLUi** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est toujours en cours d'élaboration et devrait être approuvé en courant d'année 2022 par les services de l'état. Le Maire et les adjoints ont participé à une réunion de terrain avec les responsables .
- . Suite à la réunion du PETER du Pays du Ruffécois, madame Agnès Baudrillart 1^{ère} Adjointe fait part aux membres du Conseil de la nécessité de surveiller l'envahissement de notre territoire par **l'ambrosie**. Cette plante provoque des troubles allergiques multiples et graves (conjonctivites, rhinites, urticaire, eczéma et asthme). Toute personne la trouvant peut, par simple arrachage avant la floraison et/ou la montée en graines, ralentir sa progression.

Séance levée à 22h 55